



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2023-1096  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-1041 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE  
ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 184 200 \$**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 22 janvier 2024, le conseil municipal a adopté le Règlement 2023-1096 modifiant le Règlement 2021-1041 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 184 200 \$.
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 9 février 2024.
3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca) sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements d'emprunt » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

**Baie-Comeau, le 15 février 2024**

**Me Joanie Perron, greffière et  
directrice des affaires juridiques**